



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 943**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 juin 2021, le règlement suivant :

943 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour des services professionnels d'études et de préparations de plans et devis et un emprunt de 501 500 \$

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 10 septembre 2021;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 16 SEPTEMBRE 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA